

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 17 décembre 2024 à 18h00

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 27 (délibérations 2 à 9) puis 28 (délibération 10 à 20 + délibération 1)

Pouvoirs : 5

Votants : 32 (délibérations 2 à 9) puis 33 (délibérations 10 à 20 + délibération 1)

Présents :

BORT L'ETANG

Mme Danielle GRANOUILLET

BULHON

Mr Jean-Baptiste GIRARD

CREVANT-LAVEINE

Mme Agnès TARTRY-LAVEST, Mme Sylvie EXBRAYAT

CULHAT

Mr Gilles BERGAMI, Mme Julie MONTBRIZON

JOZE

Mr Daniel PEYNON

LEMPTY

Mme Déolinda DE FREITAS

LEZOUX

Mme Marie-France MARMY, Mr Christian BOURNAT, Mme Catherine MORAND, Mr Guillaume FRICKER, Mme Sylvie ROCHE, Mme Anne-Marie OLIVON, Mr Gilles MARQUET, Mme Eliane GRANET

MOISSAT

Mr Thierry TISSERAND, Mme Isabelle GROUIEC

ORLEAT

Mme Elisabeth BRUSSAT, Mr Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

PESCHADOIRES

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT, Mr Jean-Louis DERBIAS

RAVEL

Mme Michelle CIERGE

SAINT JEAN D'HEURS

SEYCHALLES

M. Yannick DUPOUE, Mr Antoine LUCAS

VINZELLES

Mme Laurence GONINET

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Huguet (pouvoir à Mme GRANOUILLET), Mme FORESTIER (pouvoir à Mr PEYNON), Mr COSSON (pouvoir à Mme MARMY), Mr FERRIER (pouvoir à Mme ROCHE), Mr BROUSSE (pouvoir à Mme CIERGE)

Absents : Mr FRASIAK, Mme VIAL

Suppléant présent : M. Patrice BLANC, Mme Nathalie DE LA FUENTE

Est nommé secrétaire de séance : M. Jean-Louis DERBIAS

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

M. Jean-Louis DERBIAS est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°20 du Conseil Communautaire du 25 novembre 2024 est présenté et approuvé
à l'unanimité.

URBANISME

1- Arrêt du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUI-H) de la communauté de communes entre Dore et Allier et bilan de concertation

Depuis septembre 2021, l'élaboration du PLUI-H a été menée. Le bilan de la concertation pour ce projet doit être tiré.

Après délibération, le Conseil Communautaire a décidé à **31 voix POUR et 2 abstentions** :

- D'approuver le bilan de la concertation relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de communes Entre Dore et Allier, tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- D'arrêter le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de communes Entre Dore et Allier, tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- De soumettre pour avis le projet de PLUi-H arrêté, d'une part aux communes membres de la Communauté de communes Entre Dore et Allier, et d'autre part aux personnes publiques associées conformément aux articles L.153-16 à L.153-18 du code de l'urbanisme.
- De préciser qu'à l'issue de la consultation des communes et des personnes publiques associées, le projet de PLUi-H arrêté sera soumis à enquête publique, conformément à l'article L.153-19 du code de l'urbanisme.
- De préciser que le dossier du projet de PLUi-H arrêté, avec le bilan de la concertation, est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site Internet de la Communauté de communes ([PLUi-H - Communauté de Communes Entre Dore et Allier](#))

2- Programme « Habiter Mieux » - Attribution de subvention aux privés – Abondement CCEDA

Depuis 2018, la Communauté de communes Entre Dore et Allier abonde aux subventions de l'Anah (selon conditions de ressources Anah) dans le cadre du programme de rénovation énergétique et d'adaptation à l'autonomie « Habiter Mieux ».

Le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** d'attribuer les subventions suivantes :

Civilité	Nom	N° Dossier	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	catégorie	montant sub CCEDA
Monsieur	CORSI	HM-LEZ-2024-26	Lezoux	063020176	8 762,00 €	6 134,00 €	438 €	6 572,10 €	très modeste	5%
Monsieur	DUFAYET	HM-MOI-2024-27	Moissat	063020307	7 047,17 €	3 524,00 €	352 €	3 876,36 €	modeste	5%
Madame	CHARDONNET	HM-MOI-2024-28	Moissat	063020285	5 956,00 €	2 978,00 €	298 €	3 275,80 €	modeste	5%
Madame	ROUX	HM-LEZ-2024-29	Lezoux	063020450	5 980,00 €	2 990,00 €	299,00 €	3 289,00 €	modeste	5%
Madame	SATURNIN	HM-CUL-2024-30	Culhat	063020578	8 430,00 €	5 901,00 €	422 €	6 322,50 €	très modeste	5%
Madame	FOGAROLA	HM-SJH-2024-31	Saint-Jean-d'Heurs	063020281	8 490,50 €	5 943,00 €	425 €	6 367,53 €	très modeste	5%
Madame	BERTHET	HM-ORL-2024-32	Orléat	63020313	8 056,94 €	4 028,00 €	403 €	4 430,85 €	modeste	5%
Madame	Floret	HM-LEZ-2024-33	Lezoux	63020559	14 941,18 €	10 459,00 €	747 €	11 206,06 €	très modeste	5%
Madame	LAURENCE	HM-LEZ-2024-34	Lezoux	63020034	5 879,43 €	4 116,00 €	294 €	4 409,97 €	très modeste	5%

3- Adoption de la modification simplifiée N°1 du PLU de Bulhon

La commune de Bulhon a souhaité procéder à une modification simplifiée de son PLU, notamment de son règlement afin d'autoriser la pose de panneaux solaire parallèle à la toiture et ne plus imposer l'intégration systématique.

Au regard du bilan, il apparaît que les modalités de mise à disposition définies par la délibération du conseil communautaire du 17 septembre 2024 ont été mis en œuvre.

Le Conseil Communautaire **à l'unanimité** a décidé d'approuver la modification simplifiée n°1 telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

FINANCES

4- Budget principal – Décision modificative N°2024/01

Des ajustements sont nécessaires concernant les amortissements de biens et les amortissements de subventions. Suite au passage en M57, il convient ainsi d'augmenter le chapitre d'ordre des amortissements des biens de 18 000€ et de 6 000€ celui des amortissements des subventions.

Des apurements doivent être appliqués au niveau de certaines immobilisations suite à la synthèse de la qualité comptable présentée par le SGC de Thiers.

Les provisions pour créances irrécouvrables doivent être augmentées, en effet un nouveau risque a été identifié par rapport à une créance. Il convient donc d'augmenter le chapitre 68 de 7 770€.

Le Conseil Communautaire a décidé **à l'unanimité** d'approuver ces motifs.

5- Budget SPANC – Décision modificative N°2024/01

Les crédits ouverts en dépenses de fonctionnement au chapitre 011 et au chapitre 65 ne permettent pas de régler les dépenses engagées d'ici la fin de l'année. Certaines dépenses déjà réglées sur le budget principal doivent être transférées sur le budget du SPANC. Ainsi, il convient d'augmenter les crédits au chapitre 011 de 3000€. Le montant des admissions en non-valeur transmises par le Trésorier est supérieur aux prévisions, il convient donc d'augmenter le chapitre 65 de 100€.

Le Conseil Communautaire a décidé **à l'unanimité** d'approuver ces motifs.

6- Délibération d'admissions en non-valeurs – Budget principal 2024

Le Conseil Communautaire **à l'unanimité** a décidé l'admission en non-valeur de titre d'un montant de 994.88 €.

7- Délibération d'admissions en non-valeurs – Budget SPANC 2024

Le Conseil Communautaire **à l'unanimité** a décidé l'admission en non-valeur de titre d'un montant de 1 070.00 €.

ADMINISTRATION GENERALE

8- Compte rendu des délégations de la Présidente pour l'année 2024

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION :

SERVICE	NUM DECISION	DATE DECISION	OBJET DECISION	MONTANT
URBANISME	2024-01-URBA	08/02/2024	Modification simplifiée n°5 PLU Lezoux	Aucun coût
COMMUNICATION	2024-01-COMM	06/02/2024	Convention partenariat radiophonique avec RCF Auvergne	500€
SPANC	2024-01-SPANC	13/02/2024	Attribution aide sur l'étude de sol et définition de la filière	200€
MDA	2024-01-MDA	28/02/2024	Modification convention mise à disposition de locaux de la MDA à la mission locale	Aucun coût
MDA	2024-02-MDA	28/02/2024	Modification convention CCEDA et Régie de territoire des deux rives	Aucun coût
URBANISME	2024-02-URBA	12/03/2024	Programme « habiter mieux » subventions aux privés	2200€

URBANISME	2024-03-URBA	26/03/2024	Mise à jour des PLU et cartes communales	Aucun coût
URBANISME	2024-04-URBA	26/03/2024	Refus transfert du pouvoir de police de la publicité	Aucun coût
ECONOMIE	2024-26-ECO	08/04/2024	PAI : Convention de servitudes avec ENEDIS	Aucun coût
COMMUNICATION	2024-02-COMM	28/05/2024	Signature convention de partenariat avec la société CREACOM Games	Aucun coût
CULTURE	2024-01-CUL	11/06/2024	Convention de co-organisation d'une soirée concert de la tournée Puy-de-Dôme Europavox	Aucun coût
CULTURE	2024-02-CUL	11/06/2024	Convention dispositif de prévention sécurité avec d'union départementale des sapeurs-pompiers 63	339.20€
SPANC	2024-02-SPANC	06/08/2024	Attribution aide étude de sol et définition de la filière	200€
COMMUNICATION	2024-03-COMM	25/07/2024	Convention prêt matériel longue durée pour un oriflamme Livradois-Forez	Aucun coût
SPANC	2024-03-SPANC	20/10/2024	Attribution aide étude de sol et définition de la filière	1400€
SPANC	2024-04-SPANC	18/11/2024	Attribution aide étude de sol et définition de la filière	1040€

Le Conseil Communautaire a pris acte des décisions de Madame la Présidente pour l'année 2024.

9- Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Dore Allier (SIAEP Dore Allier)
– Rapport sur la qualité et les prix du service (RPQS) 2023

Le Conseil Communautaire a pris acte du présent rapport sur la qualité et les prix du service du SIAEP Dore Allier pour l'année 2023.

10- Modification des statuts SMEA de la Basse Limagne

Par délibération le SMEA de la Basse Limagne a décidé la modification de ses statuts afin de palier à leur difficulté à obtenir le quorum lors des conseils syndicales et il demande à chaque EPCI membre de désigner un suppléant. Ils souhaitent également l'ajout de la commune de Maringues comme membre du syndicat au titre de la compétence assainissement collectif.

Si l'ajout de Maringues ne pose pas de difficulté, il apparaît peu opportun de modifier les statuts du syndicat car impliquer de nouveaux élus, à moins de 18 mois de la fin du mandat, dans les décisions d'un conseil syndical qu'ils ne connaissent pas forcément, ne paraît pas judicieux en termes de débat et de prise de décision.

Une modification en profondeur des statuts sur le début du prochain mandat semblerait plus pertinente.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire a émis un avis **DEFAVORABLE à l'unanimité** pour la modification des statuts du SBL.

11- Syndicat intercommunal du bois de l'Aumone (SBA) – Modification d'un représentant

Suite au décès de Monsieur Jean-Louis MONTBRIZON, son mandat de délégué suppléant au sein de la SBA, le Conseil Communautaire a décidé **à l'unanimité** de le remplacer par Monsieur Fabrice MORICONI.

12- Convention Tennis SCL – Renouvellement 2025-2027

Depuis 2006, les terrains couverts et le club house sont mis à la disposition de l'association sporting club Lezovien (SCL). Le précédent renouvellement de la convention étant arrivé à son terme, il est donc nécessaire de la renouveler de 2025 à 2027. Cependant, lors du précédent renouvellement de la convention en 2021, l'article 7 n'a pas été appliqué et il est proposé de rattraper cette omission à hauteur de 11 719€.

Le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité** :

- D'approuver la nouvelle convention, les modalités d'indexation et la participation à hauteur de 11 719 €.
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention 2025-2027.

TOURISME

13- Convention 2025-2027 avec la maison du Tourisme (MDT)

Depuis le 13 décembre 2018, la communauté de communes délègue cette compétence à la Maison du tourisme du Livradois-Forez. La précédente convention étant arrivée à son terme, il est donc nécessaire de la renouveler pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2025 et suit les orientations stratégiques déjà définies dans la convention précédente (2022-2024).

Le Conseil Communautaire a approuvé **à l'unanimité** :

- La poursuite de la délégation de la compétence « promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme » de la communauté de communes à la Maison du tourisme du Livradois-Forez pour une durée de 3 ans à partir du 1er janvier 2025.

- L'adhésion de la communauté de communes à la Maison du tourisme du Livradois-Forez pour les années 2025, 2026, 2027.
- La convention de partenariat 2025-2027 entre la communauté de communes et la Maison du tourisme du Livradois-Forez pour une durée de 3 ans du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.
- Le principe de contribution financière de la communauté de commune Entre Dore et Allier à la Maison du tourisme pour les années 2025-2027 conformément au tableau présenté ;
- Le versement de la contribution 2025 à la MDT pour un montant de 92 321.43€ selon les modalités de la convention 2025-2027 (article 6.3 de la convention) ;
- Renouvelle le mandat des représentants actuels de la communauté de communes à la Maison du tourisme et à l'Entente « politique touristique du Livradois-Forez », conformément à la délibération n°13 du 25/06/2020.

SPANC

14- Vote des tarifs des prestations et de l'astreinte financière pour 2025

Les tarifs du SPANC doivent faire l'objet d'une délibération annuelle. Suite à l'augmentation en 2024, le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** de ne pas modifier les tarifs pour l'année 2025.

FRANCE SERVICES

15- Convention de mise à disposition des locaux avec Solerys

La Communauté de communes est attentive à ce que son Espace France Services permette également de tisser un partenariat plus large au service des usagers en proposant des permanences d'acteurs locaux.

Dans ce cadre, Solerys a sollicité la Communauté de communes pour accueillir le public orienté par France Travail, dans le cadre de la prestation « Direction Emploi » (loi plein emploi) dans les locaux de son Espace France services.

Il convient de signer une convention entre la Communauté de communes Entre Dore et Allier et Solerys.

Le Conseil Communautaire a décidé d'approuver à **l'unanimité** la convention jointe en annexe et d'autoriser Mme la Présidente à signer cette convention et ses avenants.

MARCHÉS PUBLICS

16- Marché public – Modification N°1 au marché N°04-2021 avec Mosaique Environnement – Mission d'évaluation environnementale du PLUI-H et du PCAET (LOT3)

Par marché n° 04-2021, la société MOSAIQUE ENVIRONNEMENT s'est vu confier par la Communauté de communes Entre Dore et Allier la mission d'évaluation environnementale du PLUIH et du PCAET (Lot 3). Ce marché a été notifié le 26/01/2022 pour un montant initial de 94 012,50 € HT (avec PSE).

Un avenant n°1 est nécessaire à la suite d'un ajustement des prestations à réaliser.

Ces évolutions n'ont pas d'incidence financière sur le montant global du marché. Le projet d'avenant est joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire **à l'unanimité** a approuvé cet avenant et autorise Mme la Présidente à le signer.

17- Marché public – Attribution du marché relatif aux travaux de réfection de la toiture du Pôle commercial des six pierres à Crevant-Laveine

Une consultation relative aux travaux de « réfection de la toiture du pôle commercial des Six Pierres à Crevant-Laveine » a été lancée le 26 novembre 2024 par un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le marché est conclu pour une durée initiale de 3 mois à compter de la date de notification. Cette durée inclut la période de préparation et désinstallation du matériel de chantier d'un 1 mois ainsi que la remise en état des terrains et des lieux.

L'entreprise CLS COUVERTURE a été désigné pour l'exécution de ce marché.

Le Conseil Communautaire a décidé **à l'unanimité** :

- d'attribuer et de conclure un marché relatif à la « réfection de la toiture du pôle commercial des Six Pierres à Crevant-Laveine » avec la société CLS couverture pour un montant de 82 230.00€.

18- Marché public – Attribution de l'accord-cadre relatif à la réalisation de prestations de communication pour la communauté de communes Entre Dore et Allier

Une consultation a été lancée pour la « réalisation de prestations de communication pour la Communauté de communes Entre Dore et Allier » le 25 octobre 2024. La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert (AOO).

Ce marché est passé sous la forme d'un accord-cadre avec seuil maximum et donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Cette consultation est allotie. Les prestations sont réparties en 3 lots :

- Lot n°1 : Conception, création graphique, mise en page de supports imprimés et numériques et prestations de rédaction
- Lot n°2 : Relations presse
- Lot n°3 : Prestations et supports web

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 1 an reconductible 2 fois.

Le Conseil Communautaire a décidé de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et a décidé **à l'unanimité** d'attribuer les accords-cadres aux sociétés suivantes :

- Lot n°1 : Conception, création graphique, mise en page de supports imprimés et numériques et prestations de rédaction : AGENCE QUI PLUS EST pour un montant maximum annuel de 45 000 € HT
- Lot n°2 : Relations presse : OSACTU pour un montant maximum annuel de 15 000 € HT
- Lot n°3 : Prestations et supports web : AGENCE QUI PLUS EST pour un montant maximum annuel de 45 000 € HT

RESSOURCES HUMAINES

19- Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire **à l'unanimité** a décidé d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs comporte la création d'un emploi permanent :

- 1 poste de responsable de la commande publique à temps complet sur le grade de rédacteur en remplacement d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

TILTAM

20- Avenant au projet « Et toi c'est quoi ton métier ? – Escape Game Industriel »

Dans le cadre du dispositif Territoire d'industrie Lezoux – Thiers – Ambert – Montbrison (TILTAM), Madame la Présidente rappelle que la CCEDA est bénéficiaire d'une subvention accordée pour le déploiement d'une deuxième vague d'escape game afin de faire découvrir les métiers de l'industrie.

Afin d'étendre l'opportunité de financement de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) pour d'autres opérations de déploiement de l'escape game industriel, l'avenant au projet vise à prolonger la durée de la convention approuvée en conseil communautaire le 17 septembre 2024, afin qu'elle s'étende à l'année 2025.

Le financement du poste du chef de projet est déjà budgété et financé à 70 % par le FNADT et le budget du Territoire d'industrie a déjà été adopté, ce projet n'entraîne donc pas de surcoût pour la collectivité.

Le financement demandé est inchangé et s'élève à 4 978 € pour un budget total de 7 112 €.

Le Conseil Communautaire a décidé **à l'unanimité** d'approuver l'avenant et d'autoriser Mme la Présidente à le signer.

Le secrétaire de séance



Jean-Louis DERBIAS

La Présidente



Elisabeth BRUSSAT